

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt et un octobre

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire.

Date de convocation du conseil : 08 octobre 2020

Excusés : S. BELLEVILLE, G. VORLET

Absent :

Secrétaire de séance : G. CLERC

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

Revalorisation du montant du loyer de « L'échappée Belle »
Vote de crédits supplémentaires
Demande de concession : Famille REY
Convention entre la commune et les archives départementales pour l'archivage des pièces justificatives comptables.
Demande de subvention : opération Nez Rouge
Demande d'adhésion à l'ANEM
Demande de solidarité avec les Alpes Maritimes
Devis du graphiste concernant la prise en charge à l'année du « Chapeiry Infos » (modification du logo, canevas de présentation, transmission des articles pour mise en page.
Questions diverses

M. Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Contrat C'PRO
- Migration du site Internet
- Devis du Cabinet LONGERAY pour la Route Vers les Bois
- Devis de l'entreprise MAULET pour les eaux pluviales aux moloks de péveloz
- Changement de délégué à la commission « Mobilité » du Grand Annecy
- Caméra de surveillance
- Acquisition d'un appartement dans la copropriété UHUNY

Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 09 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Revalorisation du loyer de l'Echappée Belle

M. Le Maire explique qu'une revalorisation du loyer de l'Echappée Belle peut être envisagée tous les ans, sur la base de l'indice du coût de l'Insee. Il précise que cette revalorisation n'a pas été effectuée en 2019. Le loyer facturé est de 499,49 € à ce jour et passerait à 518,36 € à compter du 1^{er} août 2020.

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) décide d'appliquer la loi en augmentant le loyer sur la base de l'indice Insee des locaux commerciaux.

Vote de crédits supplémentaires

Une étude préalable aux travaux d'agrandissement de l'aire de tri de « Plein Sud » a été réalisée en 2018 et comptabilisée au compte 2128 « Autres agencements et aménagements ». Les travaux étant terminés, il y a lieu, afin de pouvoir amortir cette dépense de transférer le mandat 357/61 du 31 octobre 2019 au compte 2152 « Installations de voirie »

Il y a donc lieu de voter des crédits supplémentaires à ces deux articles à hauteur de 600,00 €

Accepté à l'unanimité.

Virement de crédits

M. Le Maire rappelle que 2 agents administratifs interviennent au SIPA tous les vendredis. Ces agents sont payés en heures supplémentaires et ces dernières sont refacturées au SIPA. Le montant des crédits au compte 6411 « Personnel titulaire » est un peu sous-estimé. Il propose un virement de crédit des comptes 6419 « Remb. Personnel titulaire » pour 2832 € et 6479 « Rembt des charges sociales » pour 488 €

Accepté à l'unanimité.

Demande de concession au cimetière de la famille REY

Cette famille possède un caveau de 2 places au cimetière avec le père et la mère REY. Sa fille désire acquérir une nouvelle concession sur le cimetière sachant qu'elle n'habite pas et n'a pas de biens sur la commune et qu'elle n'a donc pas le droit normalement d'acquérir une nouvelle concession 4 places pour elle, son conjoint et ses parents.

Accepté à l'unanimité.

Convention entre la commune et les archives départementales concernant les pièces des finances publiques

Face à la problématique d'archivage des pièces comptables, la DGFIP propose aux collectivités territoriales une offre de service d'archivage gratuite et optionnelle.

Pour cela, il suffit de signer une convention avec eux et les Archives Départementales de la Haute-Savoie. M. Le Maire demande les pouvoirs à l'effet de signer cette convention.

Accepté à l'unanimité.

Demande de subvention de l'association « Nez Rouge »

Refusée à l'unanimité

Demande d'adhésion à l'ANEM

Refusée à l'unanimité.

Solidarité avec les communes sinistrées des Alpes du Sud

M. Le Maire fait état de la demande l'association des Maire de France d'une demande de subvention destinée aux villages durement touchés par la dernière tempête Alex.

Les membres du Conseil demandent à qu'une subvention soit directement versée à un village touché sans passé par l'Association des Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la somme de 1 000 € de subvention à attribuer

Réalisation du Chapeiry Infos - Pouvoirs au Maire

Un devis a été demandé à un graphiste pour la mise en page du Chapeiry Infos ainsi que pour « relooker » le logo de Chapeiry.

- Chapeiry Infos : 300 € ht par tirage
- Logo : 750 € ht

Accepté à la majorité (1 abstention)

Renouvellement du contrat C PRO

M. Le Maire précise que le contrat des copieurs Mairie et Ecole touchent à leurs fins. Il présente le devis de renouvellement du matériel pour 2369 € par trimestre pour les 2 machines y compris 5 000 copies NB et 12 500 copies couleurs. Il demande les pouvoirs pour signer ce nouveau devis.

Les membres du conseil municipal demandent à M. le Maire de faire établir un autre devis pour comparaison avant de prendre une décision.

Migration du site Internet

Le logiciel permettant la confection du site de Chapeiry « joomla » ne sera plus mise à jour, ni le site hébergé par notre fournisseur actuel. Une réflexion a été menée pour changer de partenaire de confection et d'hébergement. 3 devis ont été demandés :

- M. Jouin : migration 540 €
- Micro création : migration 144 €, maintenance 288 €, refonte graphique+ hébergement 3 480 €, soit un total de 3 912 €
- Réseau des communes : Nom de domaine, maintenance, refonte graphique + hébergement 756 €,

A l'unanimité, le conseil municipal choisi la société Réseau des communes pour le site internet de la commune de Chapeiry.

Réfection de la voirie « Impasse Vers les Bois » - devis d'un maître d'ouvrage - Pouvoir au Maire

Il avait été convenu qu'après les travaux du lotissement « Clos l'Orée des Bois », le goudron serait refait sur une partie de la voie « Impasse Vers les Bois ». Un devis pour l'étude de la reprise de chaussée a été demandé au Cabinet LONGERAY à l'effet de préparer un projet. Son devis est de 1 920 € TTC et de 5,80 % du montant des travaux pour la maîtrise d'œuvre.

Mme GUILLAUD-SAUMUR rappelle que l'emprise concerne une tranche de travaux du SILA, il est nécessaire de faire le point avec le SILA avant de lancer les travaux.

Adopté à l'unanimité.

PAV - Pélevoz/La Grange à Jules - Réalisation supplémentaire de travaux pour les eaux pluviales

Une canalisation d'eaux pluviales doit être réalisée près du PAV de Pélevoz.

Un devis a été demandé à l'entreprise MAULET, détentrice du marché de travaux pour cet apport volontaire. Le montant est de 4 218 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Changement de délégué à la commission « Mobilité » du Grand Annecy

M. VORLET désire démissionner de la Commission « Mobilité » du Grand Annecy.

M. Le Maire demande un volontaire pour le remplacer. Mme Marie-Françoise CHARVIN se propose.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Covid 19 - Arrêté de police du Maire concernant le port obligatoire du masque dans la zone 30 du village
- Stationnements illégaux et dangereux place du village
- Caméra de surveillance
- Acquisition d'un appartement dans la copropriété UHUNY

La séance est close à 21 h45.